



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-452

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Frédéric GOURIER, Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Dotation politique de la Ville 2023 : Demande de subvention auprès de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

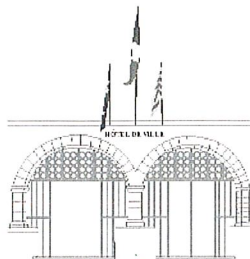
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Perpignan ont défini, dans le cadre du partenariat financier propre au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires, les conditions de leur engagement.

La Communauté urbaine s'est engagée sur une enveloppe de 6 millions d'euros sur la période 2021-2026, au titre de crédits spécifiques en faveur d'opérations visant notamment les équipements, les espaces publics, ou encore la voirie des quartiers concernés.

Le programme d'investissement poursuivi au plan local s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique, de modernisation des services offerts à la population et d'amélioration de la qualité de vie des habitants et vise en particulier les quartiers prioritaires.



En application de la convention du 30 janvier 2023, la ville souhaite mobiliser pour le millésime 2023 les crédits spécifiques de la Communauté urbaine sur les opérations hautement structurantes suivantes :

		Opérations	Coût éligible (HT)	Conseil communautaire	Participation VILLE	Participation AUTRES	Participation PMMCU
2023	demande déposée le 10/10/2023	Création d'une médiathèque / EAJ à Vernet Salanque	4 312 572,41 €	Dossier déposé en attente de la réponse	863 172,41 €	3 179 400,00 €	270 000,00 €
2023		Démolition de l'ilot Ilucia	634 531,98 €	à définir	317 266,98 €	- €	317 265,00 €
2023		Démolition du centre commercial du Champ de Mars	206 589,70 €	à définir	103 294,85 €	- €	103 294,85 €
2023		Réhabilitation de l'entrée du centre de formation Pasteur Lamartine	269 558,09 €	à définir	134 779,09 €	- €	134 779,00 €
2023		Réqualification de l'avenue de l'aérodrome	434 445,71 €	à définir	259 784,56 €	- €	174 661,15 €
Total 2023							1 000 000,00 €

La ville de Perpignan sollicite l'enveloppe attendue de 1M€ auprès de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, dans la cadre de la politique de la Ville 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole, conformément à la convention du 30 janvier 2023.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-184361-DE-1-1

Accusé reçu le : 03 JAN. 2024

Affiché le : 03 JAN. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



(Handwritten signature in blue ink)